

RAPPORT MORAL AMAPA ANNÉE 2013

Pour la 3^{ème} année consécutive, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport moral de notre association et de vous faire part des activités et des événements qui ont marqué l'année écoulée.

Tout au long de l'exercice 2013, les membres du bureau et moi-même avons maintenu cette exigence de qualité qui fonde notre association depuis sa création, à la fois en répondant aux demandes de conseils et de médiations des auteurs et des producteurs, mais aussi en réfléchissant à l'évolution de notre activité après 12 années d'existence.

En ce qui concerne les médiations, le rapport d'activités, rédigé par notre délégué général Jean Mino, montre non seulement la variété des affaires traitées par l'AMAPA mais aussi la diversité des motivations qui conduisent les professionnels à prendre contact avec l'association lorsqu'un conflit surgit dans leur vie professionnelle. Si les médiations à proprement parler ont été moins nombreuses cette année qu'en 2012, nous avons noté une hausse sensible de demandes de conseils, ainsi que de médiations que nous appelons « spontanées » lorsque les litiges qui opposent les parties se règlent par le fait même de l'existence de l'AMAPA, avant la mise en place de la médiation.

La plupart des conflits qui arrivent devant l'AMAPA sont ceux qui opposent les auteurs et les producteurs. Nous avons noté cette année l'absence de médiations entre auteurs alors que de l'aveu même des organisations d'auteurs, les litiges qui les opposent sont une réalité constante. Le manque d'attractivité de l'AMAPA comme lieu de règlement des litiges entre auteurs doit nous pousser, avec votre aide, à mieux faire connaître notre mission auprès de ces derniers.

Une observation attentive de nos activités au cours des années écoulées a montré que notre association faisait régulièrement face à des demandes de médiations mais était rarement sollicitée en matière d'arbitrage. Ce constat, que nous mettons en premier lieu sur le compte du succès de nos médiations, nous a incité à nous concentrer plus spécialement sur la médiation et à rendre l'arbitrage facultatif en cas d'échec de cette dernière.

Nous avons également constaté que plusieurs entreprises audiovisuelles avaient manifesté leur intérêt pour confier à l'AMAPA le règlement de leurs litiges susceptibles d'être résolus par la voie de la médiation. Bien que le règlement de ce type de conflits n'était pas prévu dans nos statuts, il nous a semblé que notre expérience et la qualité reconnue de notre collège de médiateurs nous donnaient toute légitimité pour étendre notre activité aux conflits entre entreprises, de production et de distribution – cinéma et télévision.

Il nous est apparu essentiel de vous faire part des perspectives d'évolution de l'AMAPA avant la tenue de l'Assemblée Générale. C'est pourquoi en février dernier nous vous avons conviés à un petit-déjeuner pour vous présenter nos deux grandes nouveautés (arbitrage facultatif et extension de la médiation aux conflits entre entreprises). Que soient remerciés ici les membres qui ont bien voulu répondre présents à cette rencontre et dont la participation a nourri notre réflexion.

L'évolution de notre activité entraîne bien évidemment une modification de nos statuts qui seront soumis au vote des membres au cours de l'Assemblée Générale.

Comme nous vous l'avons annoncé l'an passé, l'AMAPA a poursuivi ses efforts afin d'inciter les organisations cinéma à nous rejoindre car les producteurs du secteur restaient encore sous-représentés au sein du collège médiateurs-producteurs. Aujourd'hui, nous avons la joie d'accueillir l'API (Association des Producteurs Indépendants) qui compte dorénavant parmi les membres de l'AMAPA.

Si nous disposons d'un important vivier de médiateurs issus de la télévision, de l'animation, du cinéma et du documentaire, nous avons noté un certain déséquilibre dans leur

représentation. C'est pourquoi nous avons réactualisé la liste de nos médiateurs en demandant à chacun d'entre eux de répondre à un questionnaire afin de mieux connaître leur activité professionnelle et de vérifier s'ils souhaitaient toujours figurer parmi les médiateurs. Cette mise à jour nous permet d'avoir une vision plus claire du profil de nos médiateurs et de mieux mesurer les secteurs où leur présence a besoin d'être renforcée.

La qualité de nos médiateurs constitue l'un des points forts de l'AMAPA. C'est pourquoi il nous apparaît que le précieux travail qu'ils effectuent bénévolement pour le compte de l'association doit faire l'objet d'une plus grande attention, notamment en organisant 2 fois par an des rencontres entre les médiateurs afin qu'ils puissent partager leur expérience et poser toutes les questions nécessaires à l'amélioration des médiations.

Pour finir, je tiens à remercier tous les membres de l'AMAPA qui chaque année nous témoignent leur confiance et permettent à l'association de maintenir son activité.

Je tiens également à remercier la PROCIREP qui nous héberge depuis bientôt 2 ans et nous fournit avec un professionnalisme sans faille les moyens techniques et administratifs indispensables à notre activité.

Anne Landois
Mars 2014